

gramme des séances des comités, que quatre comités importants siègent à 9 h. 30 le même jour?

M. Perrault: Qu'est-ce que vous racontez là?

• (9.40 p.m.)

M. Peddle: Je songe en particulier au comité des transports, mais j'aimerais dire ce que je pense en général de tous les comités. Je pense qu'ils sont un modèle réduit du Parlement. Ils constituent une fragmentation voulue du Parlement de sorte que non seulement l'opposition sera fragmentée et les principaux membres de l'opposition devront se trouver dans quatre ou cinq endroits différents en même temps, mais qu'il en sera de même pour les représentants de la presse. Ce faisant, le gouvernement peut-il vraiment promouvoir une société juste? Car nous savons ce qu'il advient. Chaque mesure, quelle qu'elle soit, est adoptée avec le minimum d'opposition. Nous connaissons le raisonnement qui guide cette action. Et on nous dit que c'est ça la démocratie.

M. Perrault: Ne faisons pas de politique.

M. Peddle: Je ne pense pas que le mot démocratie ait nécessairement un sens politique. On nous dit que nous vivons en démocratie; je crois plutôt qu'il s'agit d'une dictature dorée et la pellicule d'or est très mince. J'ai assisté à des réunions du comité des transports alors que j'étais ou que je n'étais pas membre de ce comité. Comme le député de Saint-Jean-Est l'a mentionné, j'ai essayé de poser des questions; c'était comme si une anguille me glissait entre les doigts; on n'aboutit à rien. Je me souviens avoir posé des questions concernant les chiffres que le National-Canadien présentait à l'appui de sa demande visant à abandonner son service-voyageurs à Terre-Neuve. Je demandais à M. Pickersgill, président de la Commission canadienne des transports, de bien vouloir me donner une explication à ce sujet. Il m'a déclaré qu'il ne lui était pas loisible de commenter des documents fournis par un organisme parajuridique, pour reprendre ses propres paroles, quelle qu'en soit la signification. Que pouvais-je répondre? J'ai attendu le moment où les dirigeants du National-Canadien ont comparu devant le comité. Je leur posai la même question. Ils répondirent: «Qu'on ne nous demande pas de parler des opérations d'un organisme parajuridique».

Je me suis donc demandé à qui nous pourrions faire appel pour poser ces questions. Le [M. Peddle.]

leader du gouvernement à la Chambre a dit un jour ou deux avant la fin de la session, qu'il n'appartient pas à un comité, même si c'est une créature du Parlement, de mettre en question la décision d'une commission parajuridique. Qui faudrait-il donc être pour mettre en question la décision d'une commission parajuridique?

Une voix: De quoi s'agit-il?

M. Peddle: Je ne sais pas, mais comment s'y prendrait-on pour mettre cela en question? Monsieur l'Orateur, il y a plus d'avocats à la Chambre qu'on ne puisse compter. Je me souviens les avoir comptés un jour. J'en ai compté six douzaines, donc 72 avocats. Je pourrais peut-être mieux saisir certaines questions juridiques si j'étais un de ces six douzaines, mais malheureusement, ou heureusement—cela dépend du point de vue—je n'en suis pas un. Je pense néanmoins que les non-avocats devraient tout de même avoir voix au chapitre.

Je vais vous donner un exemple. Il y a plusieurs mois, j'ai demandé à la Chambre de me fournir certains chiffres à propos des chemins de fer Nationaux. Le ministre des Transports a répondu: «Rien à faire, ce n'est pas permis». De toutes façons, par des moyens détournés, j'ai obtenu ces chiffres. J'ai interrogé M. Pickersgill, président de la Commission canadienne des transports, à ce sujet, et il a rétorqué: «Rien à faire, nous ne pouvons pas discuter cela». J'ai attendu, et j'ai ensuite posé la même question aux grands directeurs du National-Canadien, et ils ont dit: «Rien à faire, nous ne pouvons pas parler de ces choses». Je me demande donc à qui nous devons nous adresser pour obtenir des réponses à nos questions. Depuis, nous sommes venus ici, et le président du Conseil privé dit la même chose. De fait, il réplique: «Rien à faire». Je suis sûr que les lois de notre pays doivent avoir un esprit: toutes les lois ont un esprit. Qu'on pose la question dans des termes juridiques ou pas, il doit y avoir un esprit des lois. S'il n'y en a pas, dites-moi, pour employer les mots de l'ancien premier ministre, quelle sorte de gouvernement avons-nous?

Terre-Neuve entre aujourd'hui dans sa vingt-et-unième année, comme soi-disant partenaire de la Confédération. Je ne crois pas utile de rappeler que, pour tous, c'est aujourd'hui la journée du poisson d'avril. J'aimerais dire quelques mots au sujet des remarques du député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) qui a dit que certains des membres importants du comité étaient absents